



Cooperazione Italiana
allo Sviluppo

Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo - Ufficio III - Sezione Valutazione

2020 | Synthèse du rapport d'évaluation

Maroc

Evaluation de l'initiative :

“ Tous autour de l'enfance.
Services de prévention et tutelle
en faveur des mères célibataires,
des enfants sans protection
familiale et des enfants en
situation de handicap au Maroc ”.

AID 10593

La présente évaluation indépendante a été effectuée à la demande de l'Ufficio III (Bureau III) de la Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo (Direction Générale pour la Coopération au Développement) du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale par la société STEM-VCR en vertu d'une procédure publique de passation de marché au sens de l'art. 36 du Code des Marchés Publics.

Equipe d'évaluation de STEM-VCR : Serena Saquella (Team Leader) ; Touria Eloumri ; Saida Drissi Amrani ; Mastafa Zahir ; Mohamed Marir ; Maurizio Floridi ; Federica Floridi.

Les opinions exprimées dans ce document reflètent le point de vue des évaluateurs, qui ne correspond pas nécessairement à celui du donneur d'ordre.

TABLE DE MATIERES

| | |
|---|----|
| LISTE DES ACRONYMES..... | iv |
| 1. Introduction..... | 1 |
| 2. Eléments du contexte et théorie du changement..... | 1 |
| 3. Le cadre logique de l’initiative | 2 |
| 4. Aspects méthodologiques | 3 |
| 5. Les résultats de l’évaluation | 4 |
| 5.1 Pertinence..... | 4 |
| 5.2 Cohérence..... | 4 |
| 5.3 Efficacité | 5 |
| 5.4 Efficience | 13 |
| 5.5 Durabilité | 13 |
| 5.6 Impact..... | 14 |
| 5.7 Visibilité..... | 15 |
| 6. Conclusions, leçons apprises et bonnes pratiques | 15 |
| 6.1 Conclusions..... | 15 |
| 6.2 Les leçons apprises et les bonnes pratiques | 17 |
| 6.3 Les bonnes pratiques..... | 17 |
| 7. Recommandations..... | 18 |
| 7.1 Recommandations à caractère général..... | 18 |
| 7.2 Recommandations spécifiques..... | 19 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|--------|---|
| Ai.Bi. | Associazione Amici dei Bambini |
| CDE | Convention Droits de l'Enfant |
| CDEPF | Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale |
| CLIO | Centre Local d'Information et Orientation |
| ICF | International Classification of Functioning, Disability and Health |
| INSAF | Institut national de solidarité avec les femmes en détresse |
| MAECI | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OVCI | Organismo di Volontariato per la Cooperazione Internazionale |
| RBC | Réhabilitation sur Base Communautaire |
| SAFIR | Service d'Accompagnement Formation, Information et Réseautage |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |

1. Introduction

Ce document a pour objet la synthèse du rapport d'évaluation du projet *“Tous autour de l'enfance. Services de prévention et tutelle en faveur des mères célibataires, des enfants sans protection familiale et des enfants en situation de handicap au Maroc”*.

L'initiative a été promue et mise en œuvre par les associations promotrices Ai.Bi. Associazione Amici dei Bambini en consortium avec Soletterre – Strategie di Pace onlus et OVCI – La nostra famiglia, en partenariat avec des associations locales situées dans les régions où le projet a été réalisé, parmi lesquelles : Association « Casa Lahmina » ; CLIO – Centre Local d'Information et Orientation ; Association « 100% Mamans » ; Fondation « Rita Zniber » ; Association « Dar Atfal Al Wafae » ; Association INSAF ; Association « Osraty » ; Association « SOS Village d'Enfants ». À ces associations, viennent s'ajouter deux partenaires institutionnels : UNICEF Maroc ; Entraide Nationale, Organisme Public placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

Les associations locales sont réunies dans le Collectif pour le Droit des Enfants à la Protection Familiale (CDEPF), un groupement informel constitué en février 2013 dans l'objectif d'inciter le gouvernement marocain à créer le Conseil National pour la Famille et l'Enfance prévu dans la nouvelle Constitution marocaine (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011).

Le projet a été mené au Maroc et notamment dans les régions de Casablanca, Tanger, Meknes, Temara, Rabat, Fez et la commune d'Ain El Aouda, territoires où sont implantés les partenaires locaux. L'initiative a été présentée le 5 décembre 2014, approuvée par le Comité de Direction par la Décision n°71 du 29 mai 2015 et officiellement lancée le 4 janvier 2016. Ses activités ont officiellement pris fin le 3 janvier 2018, au bout d'une période effective de 24 mois, comme prévu.

2. Éléments du contexte et théorie du changement

La logique de l'initiative se fonde sur une série de réflexions menées par les ONG promotrices (Ai.Bi., Soletterre et OVCI) sur la situation de certaines catégories de **personnes vulnérables** au Maroc. Selon ces réflexions, « ... en 2009, 8 760 enfants ont été abandonnés (24/jour), dont 38% (soit 3 329) sont nés hors mariage ... ». La proposition technique présentée par les ONG au MAECI affirme que « ...Parmi les facteurs qui alimentent le phénomène de l'abandon des enfants, on compte en effet les grossesses non désirées suite à un viol et à des rapports hors mariage. Les contraintes socio-culturelles, sanitaires (handicap) et économiques contribuent évidemment à aggraver le fléau de la pauvreté et de la vulnérabilité dans un milieu non protégé et caractérisé par des conflits familiaux. Il ressort de l'étude « *Le Maroc des mères célibataires* » (INSAF, 2010) qu'entre 2003 et 2009, 340 903 enfants sont nés hors mariage. Chaque jour au Maroc, on compte environ 80 naissances d'enfants conçus hors mariage, pour un total d'environ 30 000 naissances par an : des enfants qui ne seront peut-être jamais enregistrés à l'état civil, car, bien qu'étant un droit acquis, souvent les mères ne l'exercent pas... ».

Dans leur proposition de projet, les ONG promotrices affirment en outre que « ... Deux phénomènes apparaissent de façon évidente. D'un côté la donnée sur le handicap : d'après les résultats de la dernière « *Enquête Nationale sur le Handicap* » (2004), le Maroc compte 1 million et demi de personnes handicapées, dont 230 647 sont des enfants. De l'autre, un phénomène social de plus en plus prégnant, lié à la condition de vulnérabilité des mères célibataires, qui représentent aujourd'hui 4% des parturientes. 90% de ces dernières se déclarent exclues de leur environnement affectif et de leurs réseaux sociaux, victimes de violences et en situation de pauvreté. Dans ce contexte, les risques de suicide, d'abandon de mineurs et d'infanticide sont particulièrement élevés. Les enfants nés hors mariage et leurs mères sont marginalisés et discriminés. Dès qu'elles sont enceintes, les femmes

célibataires passent publiquement au rang de hors-la-loi ». En effet, les établissements de santé sont tenus à une obligation de déclaration à la Police au moment de l'accouchement. La stigmatisation des enfants nés hors mariage est également exacerbée par le système juridique, qui reconnaît en tant qu'enfant « légitime » « [...] tout enfant né 5 mois et 29 jours après la date de mariage de ses parents ou l'enfant né 366 jours avant la notification de divorce ou après la mort du père [...] ». La non-inscription sur les registres de l'État civil est souvent la prémisse à l'abandon et à l'éventuel placement en institution, avec toutes les carences que cela implique sur un plan émotionnel, affectif et de l'insertion socio-professionnelle... ».

Du point de vue de la **théorie du changement**, le libellé du projet « *Tous autour de l'enfance* » s'explique donc par la constatation d'une situation problématique liée à la diffusion de phénomènes et de **processus d'exclusion sociale** touchant les mères célibataires, les mineurs abandonnés - ou risquant d'être abandonnés - et les mineurs handicapés. Ces catégories de personnes s'avèrent, en effet, particulièrement exposées aux processus d'exclusion par rapport à leur environnement affectif et à leurs réseaux sociaux, à la violence et à la pauvreté. La situation d'exclusion, liée à l'existence de processus de **stigmatisation sociale**, est aggravée non seulement par la présence de formes de discrimination juridique (comme le fait que l'accouchement des femmes célibataires doive faire l'objet d'un signalement à la police de la part des établissements de santé, ou encore les restrictions à l'inscription des enfants « légitimes » dans le registre d'état civil), mais aussi par l'existence de plusieurs carences en matière de politiques et de systèmes d'assistance, comme le faible poids des organisations de la société civile engagées sur ce thème, le manque de connaissances sur le phénomène, le manque de services territoriaux et d'une politique en faveur des droits des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs handicapés.

L'intention était donc de favoriser, grâce à cette initiative, un **changement de situation**, à travers une meilleure connaissance des droits, un renforcement des services et une impulsion à l'élaboration de politiques spécifiques et d'un plan d'action national.

3. Le cadre logique de l'initiative

L'initiative évaluée poursuit l'**objectif général** de contribuer à la promotion et à la protection des droits sociaux et économiques des mères célibataires et de leurs enfants, des mineurs abandonnés ou risquant d'être abandonnés, et l'**objectif spécifique** de renforcer le rôle des organisations de la société civile engagées sur ces thèmes dans leur travail d'étude, d'élaboration, d'application et de contrôle des politiques et des services consacrés à ces catégories vulnérables.

En vue de ces objectifs, la **stratégie du projet** prévoyait :

- améliorer la connaissance et faire émerger le phénomène à travers une action de recherche et de cartographie sectorielle ;
- favoriser l'identification, la consolidation ou l'activation de services territoriaux pilotes, capables de s'intégrer dans le réseau local des services sociaux et éducatifs compétents dans la lutte contre les processus et les formes de marginalisation sociale à l'encontre des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs porteurs de handicap ;
- lancer et renforcer les initiatives d'*advocacy* politique et institutionnelle, à travers la constitution d'une Plateforme nationale thématique et l'élaboration d'un Plan d'Action à soumettre et discuter avec les institutions nationales ;
- lancer une campagne d'information et de sensibilisation nationale qui contribue à abattre le mur du silence et de la stigmatisation sociale vis-à-vis des mères célibataires, des mineurs abandonnés et des mineurs handicapés.

Les principaux groupes de **bénéficiaires finaux** de l'intervention et des services mis en œuvre sont :

- mères célibataires issues de catégories vulnérables et femmes exposées au risque de grossesses non désirées hors mariage ;
- mineurs placés en institution, abandonnés ou risquant d'être abandonnés, et porteurs d'un handicap.

Parmi les **autres cibles de destinataires** directs de l'intervention, on compte :

- au moins 200 opérateurs sociaux engagés dans les services de projet et dans les services territoriaux (publics et privés) des villes de Tanger, Meknes, Fez, Rabat et Casablanca, ou appartenant à 20 OSC marocaines, impliqués dans la mise en place et l'animation de la Plateforme Nationale, ainsi que des bénéficiaires d'activités de sensibilisation et de formation ;
- 30 journalistes et attachés de presse sensibilisés et formés au thème et impliqués dans des campagnes d'information publique ;
- 20 000 habitant(e)s atteints au niveau national, grâce aux campagnes et aux services d'information et de sensibilisation mis en place dans le cadre de l'intervention.

4. Aspects méthodologiques

Sur le plan de la méthodologie adoptée par l'évaluation, après une première phase préparatoire comprenant de nombreux entretiens avec les responsables et les opérateurs des ONG/OSC impliqués dans la mise en œuvre des activités, suite à l'explosion de l'épidémie de COVID19 et aux mesures prises pour lutter contre sa propagation, outre l'analyse documentaire qui s'est déroulée régulièrement au cours des premières phases de l'exercice évaluatif, il est a été nécessaire de **redéfinir les outils techniques** définis pour la mission de terrain en adoptant des **procédures de consultation à distance** des bénéficiaires et des principaux acteurs concernés. Pour la consultation des sources d'information, les évaluateurs ont eu recours à une pluralité d'outils techniques, différenciés en fonction des interlocuteurs, mais aussi des données et des informations à collecter. Il faut toutefois signaler que l'adoption de procédures de consultation à distance a empêché, bien évidemment, l'utilisation de **l'observation directe** en tant qu'outil du fonctionnement actuel des guichets impliqués dans le projet, même si de nombreux témoignages directs et indirects ont été recueillis à cette fin. Pour les **focus group** également, prévus en modalité en ligne par la redéfinition méthodologique, leur adoption s'est révélée compliquée, outre les problèmes de connexion (fortement ralenti du fait de l'utilisation massive du réseau internet par tous ceux qui étaient obligés au confinement) et de difficulté d'interaction des participants (dans le sens de l'absence d'immédiateté de l'outil), un autre problème de disponibilité des bénéficiaires de quelques initiatives s'est ajouté (c'est le cas des guichets pour les mères célibataires de Fez et Meknes, les mineurs sortant des instituts, les personnels des OSC formés, etc.). Cela a incité l'équipe d'évaluation à faire le choix de ne pas utiliser l'outil du *focus group* et de privilégier plutôt les entretiens bilatéraux à distance, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs.

En tout, ont été consultés **83 bénéficiaires** au travers de **quatre questionnaires en ligne** : 46 mères célibataires assistées par le projet ; 20 parents d'enfants handicapés ; 12 mineurs désinstitutionnalisés ou sortant des instituts ; 5 membres des OSC marocaines bénéficiaires des formations du projet. Quant aux principaux acteurs, en ont été consultés **33 par le biais d'entretiens en ligne**, notamment : 5 opérateurs du secteur des handicaps formés par le projet ; 8 représentants (au niveau des sièges centraux en Italie et des sièges périphériques au Maroc) des trois ONG promotrices ; 12 représentants des OSC locales partenaires du projet ; 5 représentants des OSC locales non partenaires du projet ; 1 journaliste et opérateur de la communication ; 2 fonctionnaires du MAECI (outre ceux qui sont intervenus à la réunion de lancement, celle sur les commentaires au rapport et les réunions de présentation du rapport final).

Les résultats de l'évaluation ont été particulièrement influencés par l'existence d'« **interventions parallèles** » ou « interventions jumelles » réalisées par les mêmes ONG (avec les mêmes partenaires locaux) avec des actions très similaires pendant la même période mais financées par d'autres bailleurs de fonds. Il s'agit de :

- une autre initiative di AiBi, financée par l'Union européenne intitulée « *PLATEFORME CDE : Projet de création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de la CDE* », qui a été lancée officiellement en janvier 2016, en même temps que le projet « *Tous autour de l'enfance* » et qui a pris fin en janvier 2019;
- le projet de Soleterre en partenariat avec l'association 100% Mamans intitulé « *Mères en ligne* », actif depuis 2015 avec les mêmes services que ceux prévus par le projet « *Tous autour de l'enfance* ». Le projet a été financé par l'Union européenne en partenariat avec l'Agence de Développement Social, organe ministériel marocain ;
- le projet réalisé par OVCI sur le renforcement du guichet SAFIR et l'application de la RBC avec le financement de la Région Friuli-Venezia-Giulia, projet pilote lancé en juin 2015 et ayant pris fin en novembre 2016.

La présence simultanée de différents projets avec les mêmes acteurs et les mêmes bénéficiaires a en effet produit un chevauchement entre les différentes actions qui ont rendu particulièrement difficile l'attribution des résultats de l'exercice d'évaluation à un projet plutôt qu'à un autre.

5. Les résultats de l'évaluation

5.1 Pertinence

D'une manière générale, le niveau de pertinence de l'intervention s'avère **élevé**. En effet, les stratégies adoptées au moment de l'identification et de la formulation de l'initiative répondent à une problématique nationale particulièrement répandue et difficile à résoudre. Le caractère « pilote » attribué à l'initiative aurait même été, au moins en théorie, un choix judicieux (même si, finalement, le projet n'a pas bénéficié de cette caractéristique), car les questions objet de l'intervention demandent, au moment de la formulation du projet, mais aussi lors de la phase de mise en œuvre, d'explorer de multiples pistes compte tenu des implications profondes au niveau des aspects juridiques, sociaux et culturels.

La pertinence théoriquement élevée par rapport au contexte, toutefois est **fortement mitigée** par certains aspects qui compromettent ses chances de succès, notamment en raison de la prédominance d'un paradigme théorique et de modalités opérationnelles liées aux droits de l'enfance, reléguant par ailleurs au deuxième plan la question des droits des femmes et négligeant ainsi le processus de stigmatisation et de marginalisation sociales que ces dernières subissent et dont les effets sont à la base des abandons.

5.2 Cohérence

Du point de vue de la **cohérence interne**, le projet **respecte** les lignes directrices de la Coopération italienne et les normes et critères internationaux adoptés sur les thèmes liés aux droits de l'enfance et des enfants handicapés. Concernant en revanche la cohérence avec les lignes directrices de la Coopération italienne de 2010 « *Égalité des genres et empowerment des femmes* » et les « *Lignes Opérationnelles de la Coopération italienne dans la Région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient* », le projet se caractérise par une **faible cohérence**. En effet, le projet a opéré une **simplification extrême** dans le traitement de la question des enfants abandonnés ou risquant d'être abandonnés en adoptant comme **seul paradigme** celui des droits des enfants, négligeant la question de **l'égalité des**

genres et le thème de l'empowerment féminin. En substance, à quelques exceptions près, le projet s'est plus attaché aux effets (les enfants abandonnés) qu'aux causes sous-jacentes (l'inégalité des genres et le processus de stigmatisation sociale et de marginalisation / exclusion des femmes).

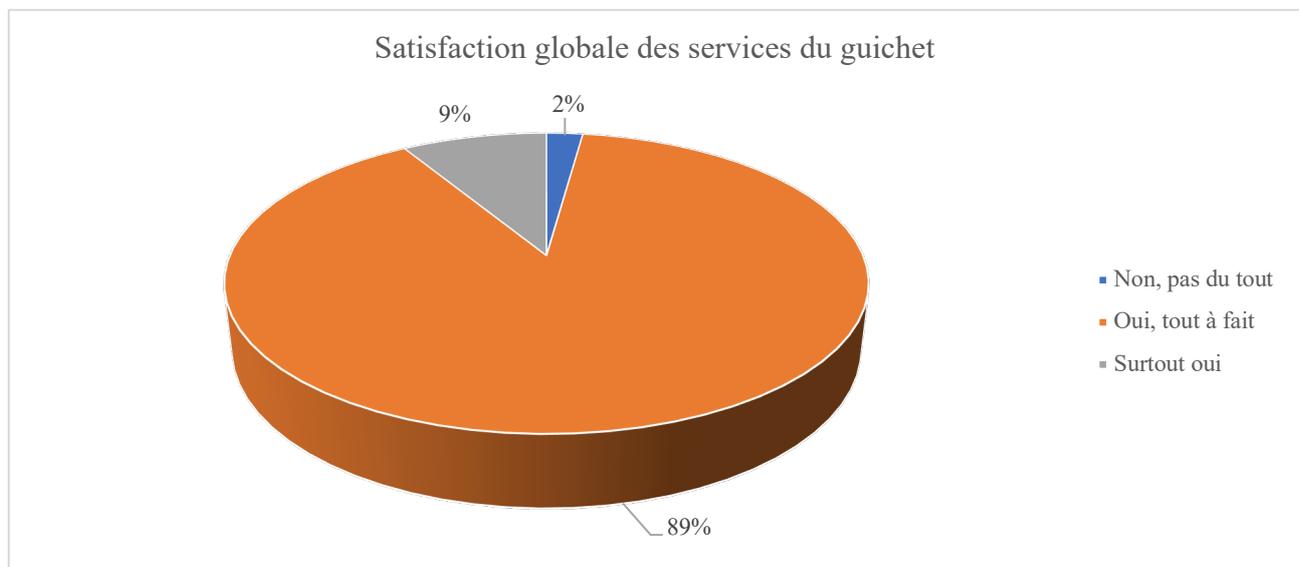
Quant à la cohérence externe, les aspects de la complémentarité, de l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, ainsi que l'appréciation de la valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités, semblent **très problématiques**. En effet, il existe à la fois de grosses différences d'approches entre les différentes organisations impliquées, notamment en matière de services aux mères célibataires, et un chevauchement très important entre « projets jumeaux » financés par d'autres agences de coopération aux mêmes organisations et dans la même période.

5.3 Efficacité

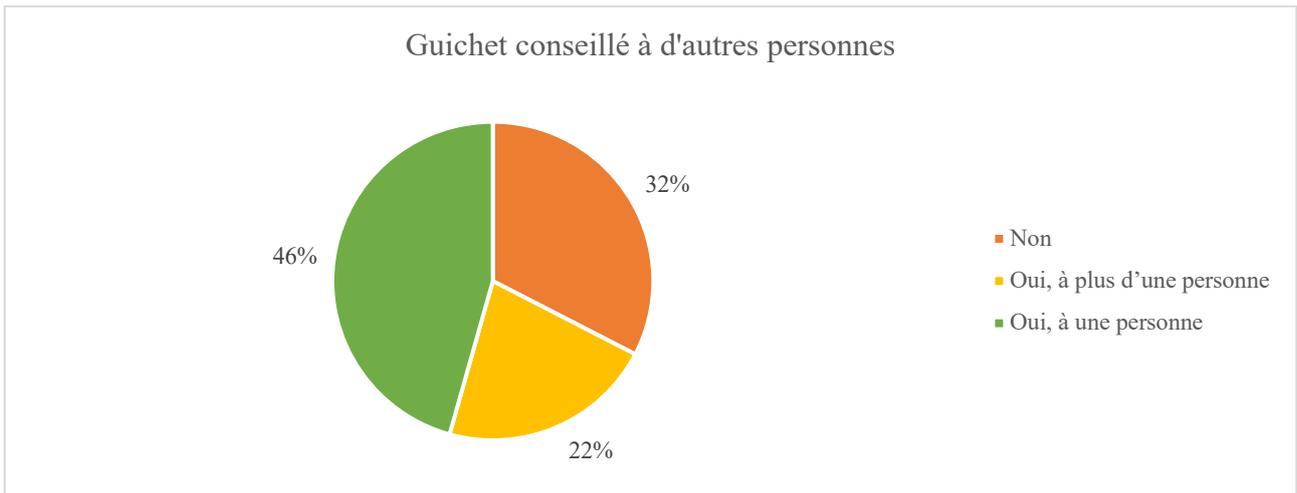
Le projet est caractérisé par une efficacité à plusieurs vitesses en fonction des actions et des acteurs qui les ont mis en œuvre.

5.3.1 Les guichets dédiés aux mères célibataires

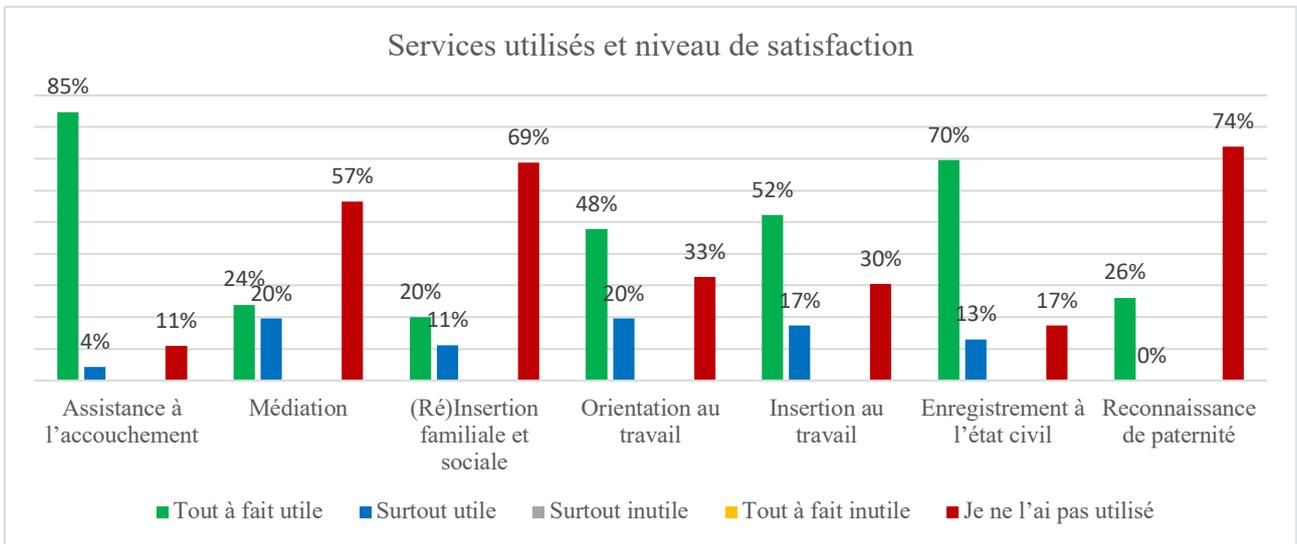
Pour ce qui concerne les guichets adressés aux mères célibataires, l'évaluation a enregistré un **très haut degré de satisfaction** et d'utilité des services fournis, qui comprennent l'assistance sociale et la prise en charge, la médiation juridique, l'inscription au registre de l'état civil des enfants, l'orientation professionnelle, etc.. En effet, 89% des interviewées ont déclaré avoir trouvé très utiles les services dont elles ont bénéficié, contre 9% qui les ont trouvés utiles, et seulement 2% qui n'ont pas été satisfaites.



La satisfaction des mères est confirmée par le fait que les interviewées affirment avoir **conseillé les services** du guichet à d'autres personnes dans 68% des cas (dont 22% à plusieurs personnes).



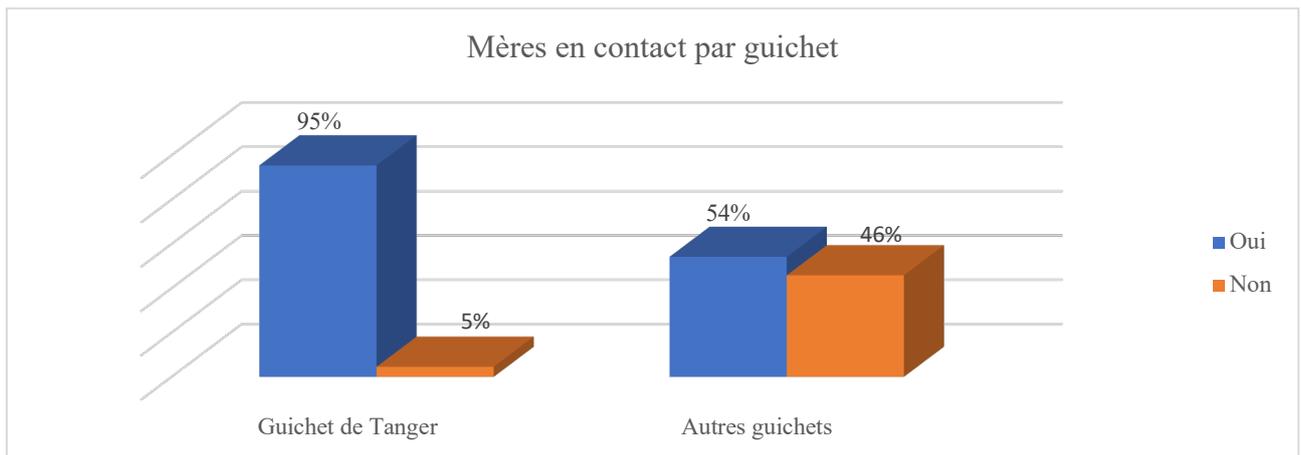
Même en relation aux différents services le degré de satisfaction est **extrêmement élevé**, avec un record de satisfaction détenu par l'assistance à l'accouchement et l'enregistrement à l'état civil. Aucune des interviewées n'a jugé inutiles les services dont elle a bénéficié.



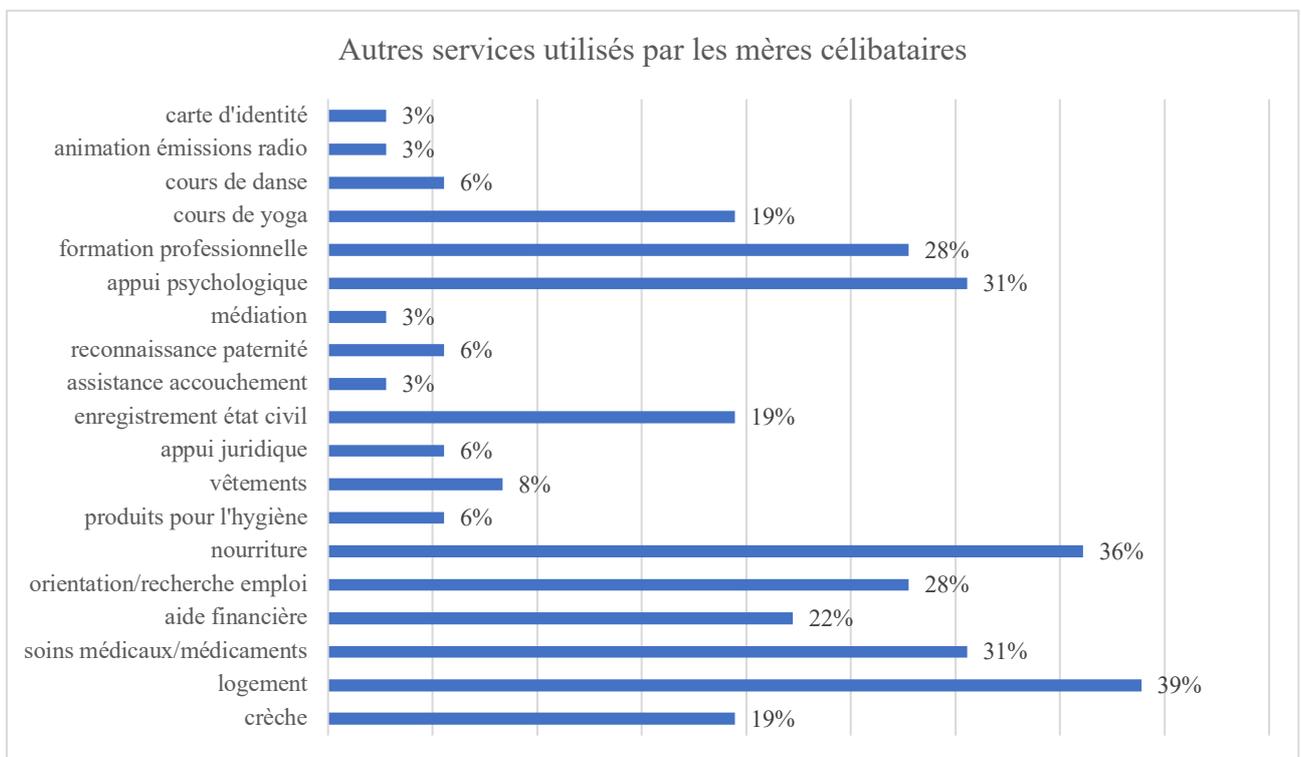
Un **pourcentage important** de mères est resté en contact avec le guichet même après l'accouchement : 74% des mères ont continué à le fréquenter, contre 26% qui ne s'y sont plus rendues.



En particulier, les mères qui ont affirmé continuer à fréquenter le guichet proviennent pour la plupart de celui de **Tanger**.



Concernant les **services**, 78% des mères ont affirmé avoir utilisé ou utilisent encore des services complémentaires, en plus de ceux les plus institutionnels, au cours de la période suivant l'accouchement, ayant eu lieu entre 2017 et 2018.



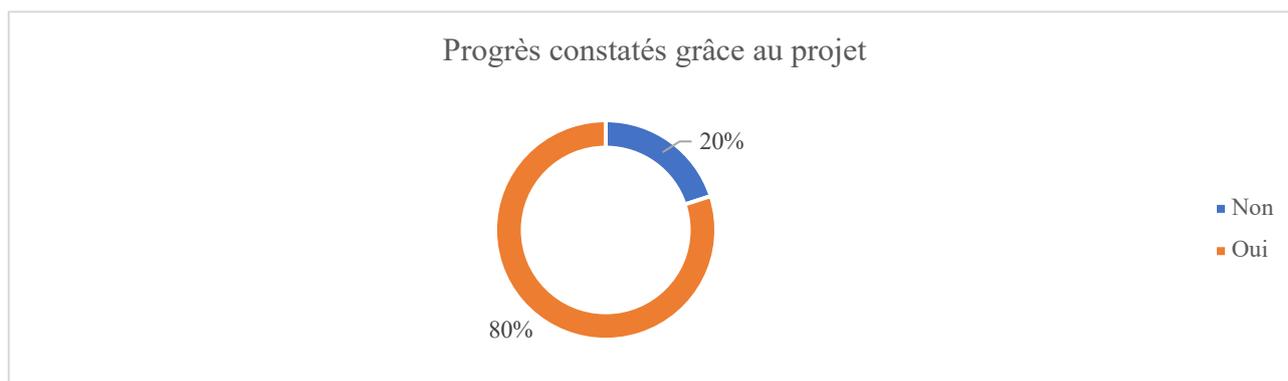
Les guichets et notamment celui de Tanger offrent aux mères **une large palette de soutiens** après l'accouchement. Dans ce contexte, le soutien le plus fréquent consiste en la fourniture d'un logement, suivie de l'aide alimentaire, puis des médicaments et du contrôle médical. Il est intéressant de constater à ce sujet que le soutien psychologique et l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle dépassent le soutien financier.

Toutefois, force est de préciser que les guichets adressés aux mères célibataires **n'ont pas connu le même niveau d'efficacité** : si les guichets de Casablanca et, surtout, de Tanger sont caractérisés par des performances très élevées, ceux de Meknes et Fez affichent un total d'à **peine 45 mères** assistées pendant toute la durée du projet. Ce dernier ayant en tout cas complètement arrêté ses activités après la conclusion du projet.

5.3.2 Le renforcement du guichet SAFIR dédié aux enfants handicapés et le lancement d'un service pilote de Réhabilitation sur Base Communautaire adressé aux enfants handicapés

En ce qui concerne le guichet SAFIR et le lancement du service RBC, adressé à 102 familles pour un total de 120 enfants handicapés, le projet est venu **combler un vide** qui aurait autrement été laissé béant. Les familles ne pouvant pas compter sur un soutien extérieur, ni privé, ni public.

Du point de vue du critère de l'efficacité, il convient de souligner que le projet, et notamment l'application de la stratégie RBC, d'après l'avis de 80% des parents du panel, a apporté une **amélioration** des conditions de leurs enfants handicapés.

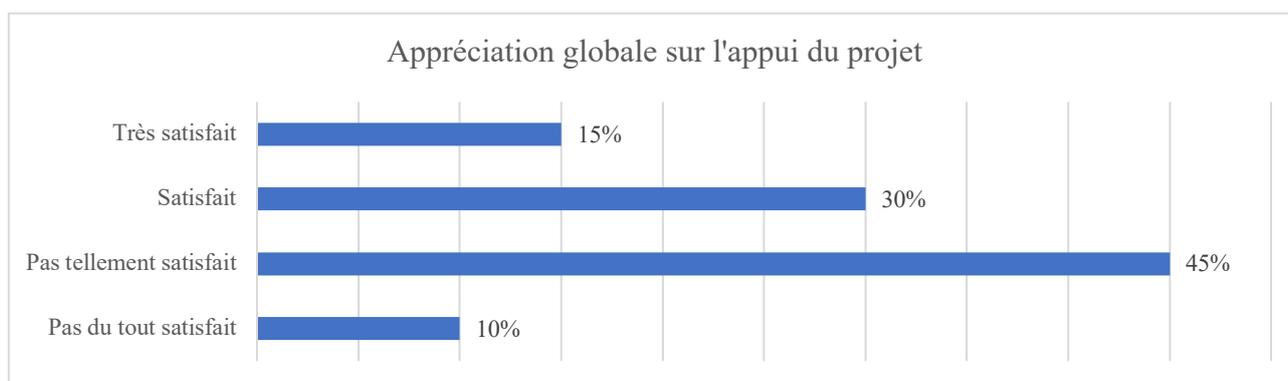


Il s'agit d'**améliorations importantes**, surtout compte tenu de la durée de vie limitée du projet. Cet avis semble être **confirmé par la perception** que les parents des enfants ont des activités réalisées.

Les résultats positifs de l'application de cette stratégie, en termes d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires, ont été mesurés par le projet avec une échelle d'évaluation scientifiquement fondée inspirée des paramètres de l'ICF (*International Classification of Functioning, Disability and Health*) et confirmée par les nombreux témoignages des bénéficiaires consultés lors de l'exercice d'évaluation.

Le projet a contribué à rompre, ou en tout cas à atténuer, la condition d'extrême **isolement** aussi bien des bénéficiaires que des parents qui s'en occupent au quotidien. Cependant, un facteur important semble résider dans le type d'approche adoptée, fondée sur une **personnalisation du soutien** en fonction des différentes situations des bénéficiaires.

Bien qu'admettant des changements positifs importants, l'avis prédominant des parents sur le soutien reçu par le projet **tend à être négatif**. En effet, alors que ceux qui se déclarent satisfaits représentent 45% des interviewés, 55% attribuent un avis négatif au projet.

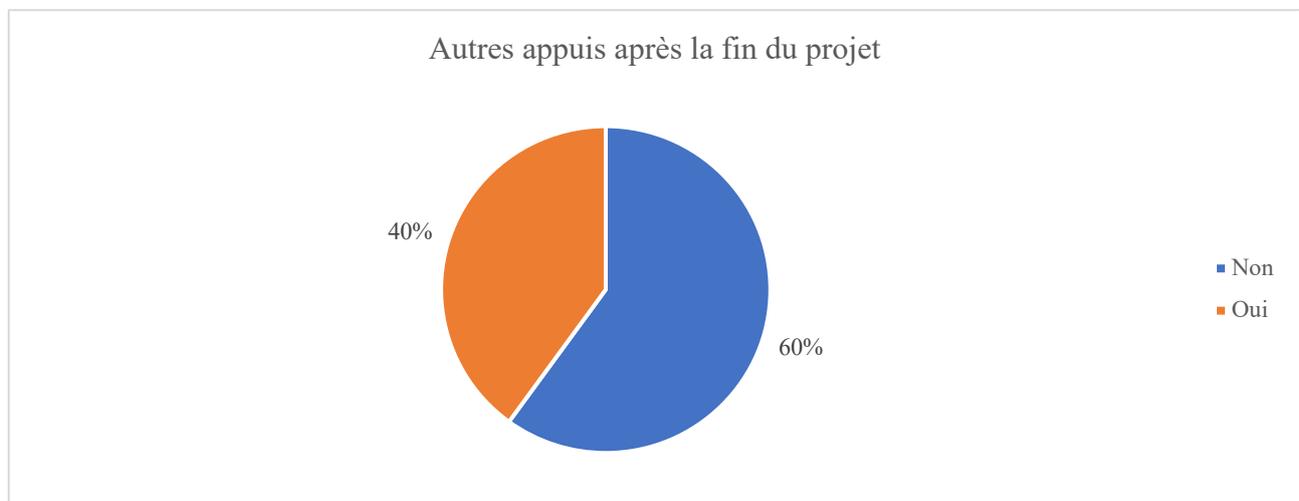


En réalité, même si ces valeurs semblent **contredire** d'une part les améliorations constatées, d'autre part les réactions des bénéficiaires rapportées par les parents, il faut tout de même tenir constater que

le projet n'a pas été accompagné d'un *exit strategy* approprié. En effet, l'absence de cette stratégie, qui est d'ailleurs un aspect commun avec les autres activités du projet, peut avoir suscité des sentiments de frustration, d'attentes déçues de la part des parents, qui peuvent expliquer ces avis négatifs.

En second lieu, l'un des aspects qui a été le plus fréquemment souligné par les interlocuteurs est celui de la nécessité d'une **continuité du soutien**, car le parcours de réhabilitation et/ou rééducation motrice et cognitive des enfants/jeunes handicapés est **extrêmement lent et progressif**, ce qui est **incompatible avec une durée d'activité du projet de seulement deux ans**. L'interruption du soutien, intervenue brusquement dans certains cas, peut avoir entraîné de véritables **processus de régression** auxquels il est difficile de remédier et qui risquent de compromettre les efforts des opérateurs et surtout, décevoir les attentes et les espoirs des bénéficiaires et de leurs parents.

En effet, le vide laissé par le projet a **rarement** été comblé par d'autres interventions. Ainsi, seuls 40% des parents interviewés ont déclaré avoir reçu une certaine forme de soutien après la fin du projet de la part d'autres ONG, tandis que 60% en ont été totalement privés.

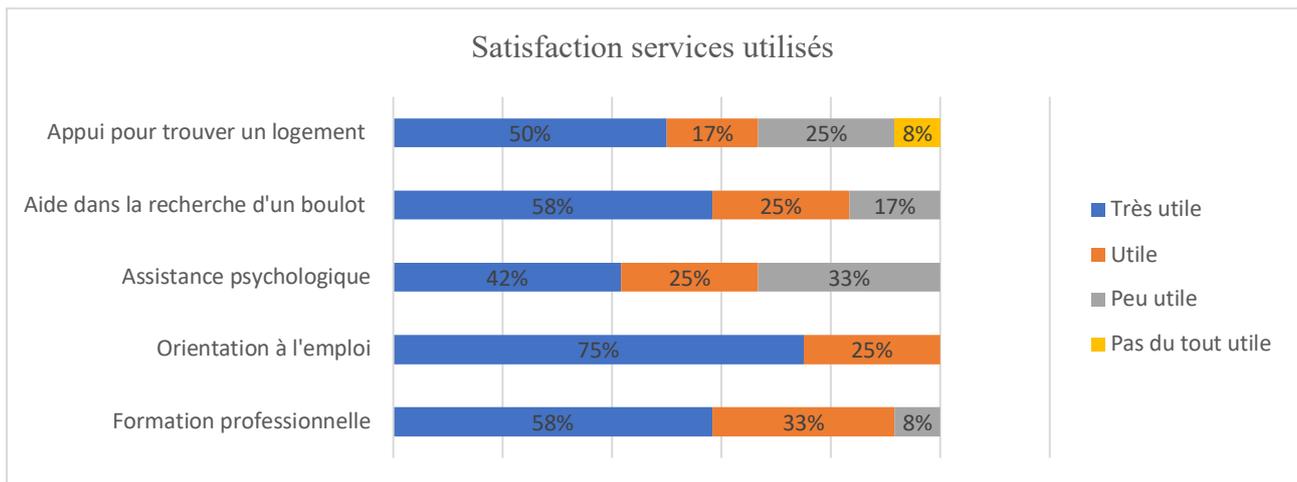


5.3.3 Activation de deux guichets dédiés aux jeunes placés en institution

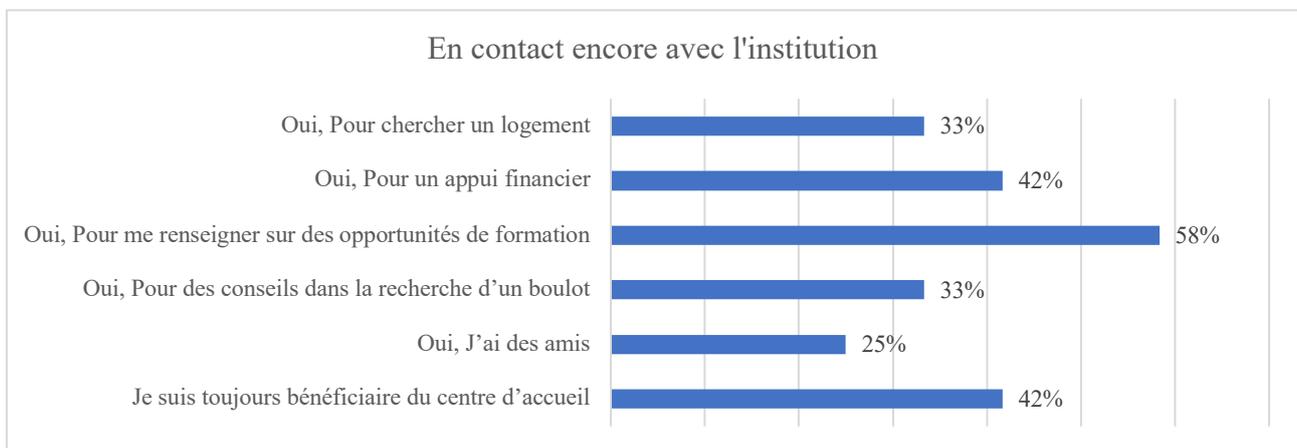
Pour ce qui est de l'activité en faveur de jeunes sortant des instituts auprès desquels ils avaient été placés car devenus majeurs ou presque (*care leavers*), 2 guichets ont été ouverts respectivement auprès de l'association SOS Village d'Enfants à Casablanca et de la Fondation Rita Zniber à Meknes.

Les services offerts par les deux guichets ont porté sur l'accompagnement social et l'orientation professionnelle en vue d'une insertion sur le marché du travail, également à travers un plan individuel d'accès au travail. Au total, 269 jeunes ont donc été accueillis, contre les 1 000 initialement prévus. Il s'agit d'un **écart vraiment significatif entre la prévision et la réalisation**, qui aurait mérité une analyse sérieuse et approfondie de la part des responsables du projet.

Le degré de **satisfaction par rapport aux services** offerts par le guichet est **en moyenne élevé**, bien que présentant un bilan **variable** en fonction des services. La formation professionnelle reçue représente le service le plus apprécié, avec un avis positif dans 92% des cas (défini « très utile » pour 58% et « utile » pour 33% des interviewés). Les services ayant obtenu un avis moins bon, tout en restant positif, sont respectivement l'assistance psychologique et la recherche d'un logement, avec 67% de satisfaction. Toutefois, le soutien à la recherche d'un logement est le seul service ayant obtenu un avis très négatif de la part de 8% des interviewés.



Enfin, il est intéressant de constater les données sur ceux qui sont **restés en contact** avec leur institut. En effet, la totalité des interviewés gardent encore des contacts pour différentes raisons avec l'institut où ils ont vécu pendant la plus grande partie de leur vie.



L'ensemble de ces données mérite une réflexion plus approfondie. En effet, si la satisfaction par rapport aux services offerts par le guichet apparaît en moyenne élevée (voire très élevée), on observe néanmoins une tendance assez nette des interviewés à considérer leur institut encore comme un **point de repère**, aussi bien du point de vue des amitiés que, surtout, des solutions à leurs problèmes. En réalité, les interviewés qui se sont adressés au guichet, malgré un avis généralement positif sur les services, sont **encore à la recherche de solutions** concernant les aspects essentiels de leur vie, notamment le logement, la formation professionnelle et le travail.

5.3.4 La formation pour le personnel des OSC

Les activités du projet prévoyaient **2 cycles de formation**, respectivement en matière de *lobbying* et de communication sociale, visant à renforcer les compétences de 35 opérateurs des OSC et du Collectif National CDEPF en termes de formation. Les formations ont effectivement eu lieu et ont impliqué 32 participants pour celle sur le *lobbying* et 28 participants pour celle sur la communication sociale. Toutefois, ces chiffres ont une marge d'incertitude étant donné qu'il ressort des documents consultés et des entretiens effectués que l'estimation des participants ait été faite sur la base des registres des présences qui incluaient également les animateurs des formations et, probablement, le personnel de support technique.

L'activité de formation s'est en partie **superposée** au projet complémentaire d'Ai.Bi. au Maroc, financé par l'Union Européenne à travers la mise à disposition d'un formateur international et d'un formateur local.

Aucun questionnaire n'a été élaboré ni diffusé aux participants, ni avant, ni après la formation pour l'évaluation des compétences de départ et d'arrivée, mais ce qui est certain, c'est que de ces 46 personnes formées par le projet, seules 10 sont restées en contact avec les ONG réalisatrices.

Si ces personnes formées, dans le seul but de renforcer leur organisation, prennent immédiatement après d'autres chemins, qui plus est, en dehors du milieu associatif, cela signifie que l'investissement fait en termes de ressources humaines et financières pour réaliser la formation a été **vain** et donc, inutile.

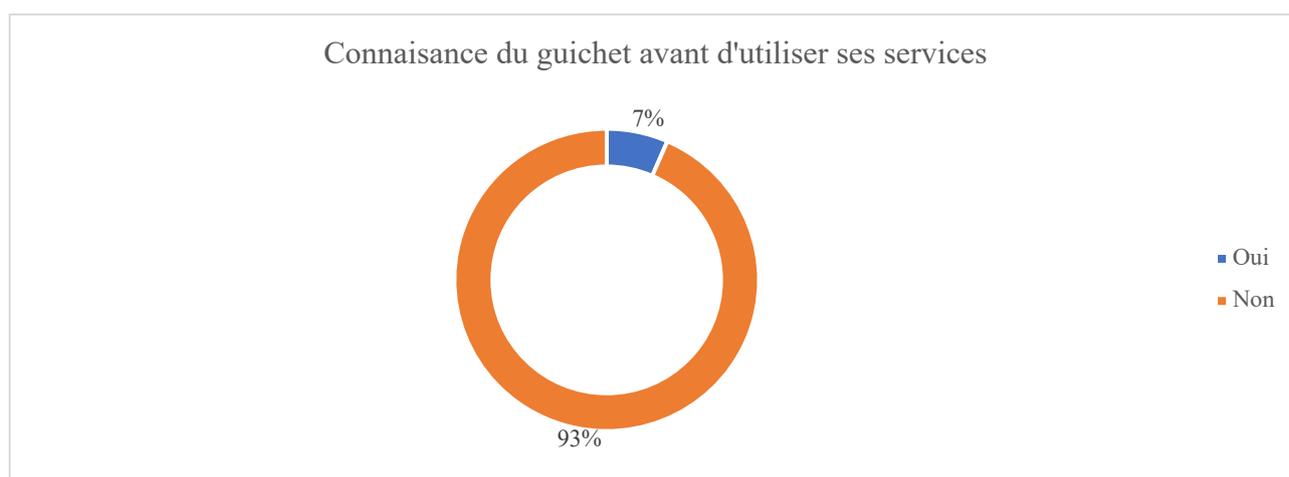
5.3.5 Les Chartes des services

Le travail de rédaction des **Chartes des services** relatives aux mères célibataires et aux *care leavers* a vu la collaboration non seulement des partenaires du projet, mais aussi d'autres associations membres du CDEPF et qui, au niveau national, travaillent sur les thèmes objet de l'intervention.

À la fin du projet, **1 490 Chartes des services** ont été distribuées aux différents groupes de bénéficiaires : 290 pour les jeunes handicapés, 780 pour les mères célibataires et 420 pour les *care leavers*.

Les versions définitives des Chartes des services ont été présentées pendant la conférence finale du projet et les versions numériques et papier ont été remises aux différentes associations afin qu'elles puissent procéder à la distribution aux différents groupes cibles. Cependant, d'après les entretiens qui ont été réalisés, il semblerait que les chartes des services n'aient pas été distribuées de manière efficace et qu'elles **ne soient pas parvenues** aux bénéficiaires finaux du projet. Les chartes n'ont jamais, par exemple, été publiées sur Internet - désormais accessible à tous - et n'ont pas été distribuées de manière adéquate auprès des bureaux et des guichets s'occupant de la protection et de la promotion des droits de ces catégories.

Cette information est également confirmée par les réponses aux questionnaires envoyés : 93% des mères célibataires interviewées **ne connaissaient pas** l'existence du guichet avant d'y accéder, alors que la plupart d'entre elles avaient bénéficié des services essentiellement vers la fin du projet.



5.3.6 La Plateforme

Le projet a contribué à la création et/ou renforcement de formes de dialogue et de collaboration entre les institutions et les associations qui opèrent dans les domaines traités par le projet. Il s'agit en réalité d'un **parcours qui a débuté avant le projet**, avec la constitution du Collectif National en 2013 et renforcé par la suite notamment grâce à la contribution de l'Union européenne avec la création de la Plateforme où - en octobre 2017 - une partie du Collectif National a convergé et qui existe encore aujourd'hui grâce à d'autres apports financiers de l'Union européenne.

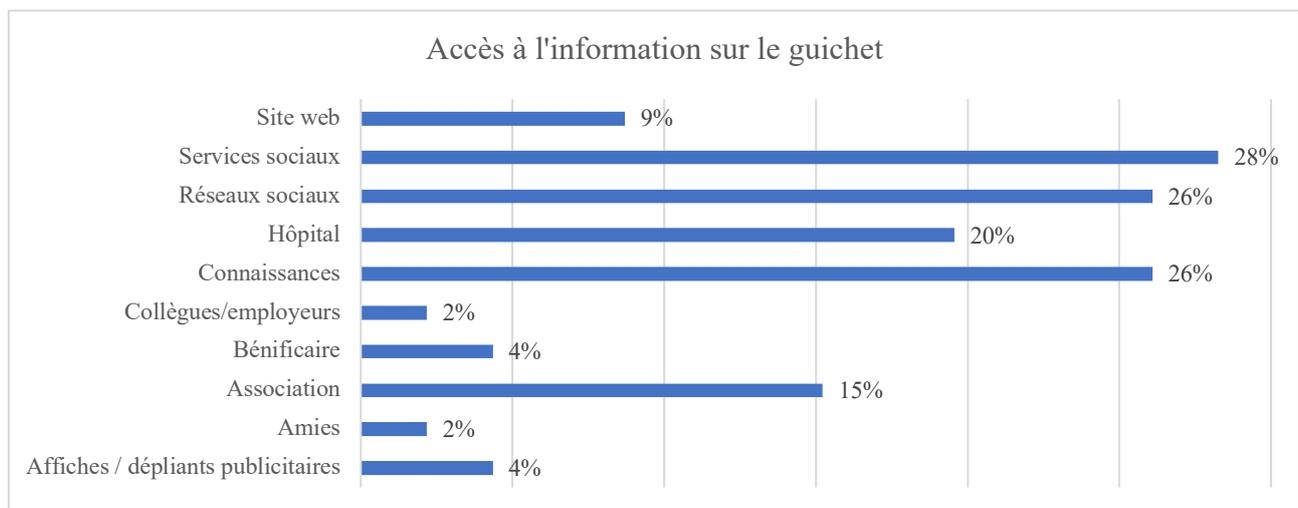
En fin de compte, concernant la Plateforme, il est **difficile** de savoir ce qui est attribuable au projet « *Tous autour de l'enfance* », compte tenu à la fois d'un processus fédérateur qui existe déjà depuis longtemps et de la superposition des aides de différents donateurs pour la même initiative.

5.3.7 Le site web

Le **site web** (http://enfancemaroc.org/?page_id=35) a été mis en ligne le 23 mai 2017, à l'occasion de la conférence de presse de lancement de la campagne médiatique prévue par le projet. Le site est **encore actif mais n'est plus mis à jour**, car il a fusionné avec le site <http://www.plateformecdemaroc.com/> du projet financé par l'Union européenne « *PLATEFORME CDE : Projet de création d'une Plateforme Nationale pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'enfance, dans le respect de la CDE* ».

La Plateforme du projet UE - et le site correspondant - a été créée en juin 2017 et présentée lors d'une conférence de lancement en octobre 2017, un mois avant la conférence finale de l'intervention faisant l'objet de la présente évaluation. Le site http://enfancemaroc.org/?page_id=35 financé par la Coopération italienne a donc eu une **durée de 4 mois seulement**. Les quelques documents chargés sur le site ne peuvent plus être téléchargés ni consultés.

Finalement, du point de vue de l'efficacité, l'activité du site web présente des **éléments de très forte criticité** aussi pour le fait qu'elle a rempli de manière très limitée ses objectifs. En effet, même les activités du projet n'ont pas été suffisamment et efficacement publiées, comme dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires, qui n'en ont appris l'existence par le biais du site que de manière résiduelle.



5.3.8 Les activités de communication et sensibilisation et les campagnes d'information

Le projet a mené de nombreuses activités de communication à travers des campagnes de sensibilisation et des initiatives publiques dont l'efficacité est difficile à apprécier, à la fois en raison du manque d'outils adéquats compte tenu du temps limité et surtout des ressources limitées disponibles pour l'exercice d'évaluation, et de la difficulté de distinguer, comme pour de nombreuses autres actions, ce qui est attribuable au projet de celui qui se rapporte à des projets similaires financés par d'autres donateurs. Il faut dire cependant que l'efficacité de ces activités semble assez bonne.

5.3.9 Vue d'ensemble de l'efficacité

En bref, l'efficacité du projet présente de forts éléments de variabilité, parfois même à l'intérieur d'une même activité, comme dans le cas des guichets prévus : la consolidation des guichets existants, celui

de Casablanca et, surtout, de Tanger, se caractérisent par un bon niveau d'efficacité, tandis que le niveau des deux nouveaux guichets de Meknes et, surtout, de Fez, est extrêmement faible.

L'efficacité du service pour mineurs handicapés est assez élevée, mais atténuée par un avis généralement négatif des parents.

Concernant en revanche l'efficacité de la formation des représentants des OSC, tout comme le fonctionnement de la Plateforme, le site web et les Chartes des services, le niveau est extrêmement faible ou très faible. Pour les activités de communication et sensibilisation le jugement est assez bon bien que dans la difficulté d'attribuer les actions à un projet plutôt qu'à un autre.

5.4 Efficience

L'initiative n'a subi **aucun retard** et a été réalisée dans les délais impartis. Ce résultat s'explique en partie par la clarté dans la répartition des rôles et par l'expérience passée dans le cadre d'initiatives similaires du Collectif National, dont faisaient partie la plupart des associations impliquées dans le projet. Chaque partenaire a eu un rôle actif dans la mise en œuvre du projet, avec des responsabilités et des rôles spécifiques dans le cadre de la réalisation des activités du projet et de l'obtention de résultats précis. Ces responsabilités ont été définies dans les différents accords opérationnels de partenariat. La coordination entre les différentes associations impliquées a **bien fonctionné** et n'a donné lieu à aucune situation de conflit, mis à part la décision, en 2017, d'exclure du projet un orphelinat, le « Centre Lalla Meriem » de Rabat (Services pour familles et mineurs handicapés), qui n'était pas partenaire du projet mais bénéficiaire, en raison d'une collaboration jugée préjudiciable par les responsables de l'intervention à cause de divergences apparues au sujet de l'approche à adopter.

Au terme de la réalisation de l'initiative, on a enregistré une **légère augmentation** de son coût. Par rapport au budget prévisionnel (527 726,08 Euros), les dépenses totales déclarées ont été de 529 752,61 Euros. Lors de la première année, un montant de 211 742,33 € a été dépensé, contre une dépense prévisionnelle de 254 248,96 €, avec un reliquat de 42 506,63 €. La deuxième année, en revanche, prévoyait un budget de 273 477,12 € qui, ajouté au reliquat de la première année, faisait un total de 315 983,75 €, contre une dépense déclarée de 318 010,28 €.

D'une manière générale, les ressources mises à disposition par le projet se sont montrées **adéquates**, bien qu'il convienne de souligner que, d'une part, certaines activités comme celles des mineurs sortant des instituts, ont été quantitativement très en-deçà des prévisions (269 jeunes assistés, contre 1000 prévus), et que, d'autre part, la situation de l'utilisation des ressources n'est pas toujours claire compte tenu des chevauchements du projet avec des initiatives similaires ou « jumelles », financées par d'autres donateurs aux mêmes organisations, pendant la même période.

En bref, l'efficience du projet aurait pu être considérée comme **généralement bonne, mais cet avis est fortement mitigé** par les chevauchements entre différents projets similaires, financés par différents donateurs aux mêmes organisations.

5.5 Durabilité

La durabilité du projet, en général, est plutôt faible, à la fois pour l'absence d'une stratégie de sortie, et surtout pour les attentes non satisfaites des bénéficiaires qui ont provoqué des réactions de frustration face à l'interruption brutale des services (à l'exception de ceux préexistants au projet comme dans le cas des guichets pour mères célibataires à Tanger et Casablanca). En effet, **l'absence de mesures spécifiques** garantissant la durabilité des différentes actions a, de fait, comporté **leur interruption** dès que le projet a pris fin. Dans ce sens, il aurait été probablement souhaitable d'impliquer dès le début de l'intervention les acteurs publics et privés dans le territoire pour assurer la continuité des différentes actions, notamment celles adressées aux catégories les plus faibles.

L'initiative se caractérise donc par l'**absence de toute stratégie** définie de durabilité visant à assurer la continuité des actions et de leurs résultats. Cette absence a, en effet, entraîné des difficultés concrètes pour le bon fonctionnement du système mis en place.

Les questions quant aux capacités des associations à soutenir le processus/système à long terme ne trouvent **pas de réponses certaines**, bien que l'on constate certains éléments positifs pour la durabilité qui, néanmoins, comme nous l'avons déjà vu au sujet des autres critères, ne sont pas exclusivement attribuables au financement de la Coopération italienne et au projet réalisé, mais plutôt à l'ensemble des actions menées qui tendent à favoriser la durabilité.

5.6 Impact

Comme pour l'efficacité, l'évaluation de l'impact de l'initiative considérée est plutôt **difficile** en raison d'une série de facteurs :

- l'absence de données de départ et la difficulté d'identifier des situations pouvant servir de comparaison : aucune ligne de base n'a été définie au démarrage de l'initiative et les données indiquées dans les documents du projet sont peut significatifs par rapport à l'initiative et à son impact ;
- l'absence de données consolidées : les données disponibles auprès des personnes impliquées concernent surtout les activités réalisées et le nombre de bénéficiaires directs ;
- la difficulté de joindre les personnes réellement impactées par le projet, notamment les opérateurs des OSC et certains guichets et personnes atteintes par la campagne d'information et de sensibilisation ;
- l'absence d'un système de suivi et d'autoévaluation interne, fondé sur des indicateurs objectivement vérifiables.

Mais le facteur le plus important réside dans le fait que pendant la même période, d'autres projets avec des objectifs très proches de ceux du projet évalué ont été mis en œuvre par le chef de file, ses partenaires et quelques associations locales : **distinguer les impacts** de ces différentes initiatives aux caractéristiques très semblables est, de fait, **impossible, du moins avec un niveau de fiabilité acceptable**.

Bref, compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il serait vraiment difficile d'affirmer que le projet a eu, ou qu'il n'a pas eu d'impacts. On peut évidemment constater des « effets positifs », même si ces effets positifs ne sont pas tant attribuables à l'intervention objet de la présente évaluation, qu'à **l'ensemble des initiatives et des actions** réalisées grâce à la contribution de plusieurs donateurs (Union européenne, Région Friuli-Venezia-Giulia, Agence de Développement Social, Coopération italienne). En pratique, aucun élément ne permet de considérer ce projet, pris isolément et en dehors de ce contexte plus large d'un ensemble d'initiatives similaires, comme un projet pilote et expérimental ayant effectivement créé des impacts.

En conclusion, on peut affirmer que l'initiative **a contribué** – plutôt que produit - les impacts suivants :

- un impact direct et immédiat, à court terme, au niveau local en termes d'amélioration de la qualité de vie des jeunes handicapés ; cette amélioration n'a cependant été que temporaire puisqu'à la fin du projet, les familles et leurs enfants handicapés sont revenus à la situation d'isolement et de solitude quasi-totale qu'ils connaissaient avant le démarrage du projet ;
- L'affirmation de la stratégie RBC qui a fait l'objet, en 2018, d'un autre financement de la part de l'Union européenne ;
- un impact direct sur l'amélioration de l'accès aux services de soutien dédiés aux mères célibataires, bien que de façon limitée aux guichets de Casablanca et, surtout, de Tanger, dont l'existence est cependant antérieure au lancement du projet et qui fonctionnent encore

aujourd'hui notamment grâce au renforcement permis par le projet ; l'impact sur les deux autres guichets destinés aux mères célibataires sont en revanche négligeables en ce qui concerne le guichet de Meknes et absents dans le cas du guichet dédié aux mères célibataires de Fez, qui a cessé toute activité dès la clôture du projet ;

- un faible impact concernant l'activité de création de guichets destinés aux mineurs sortant des instituts, d'une part parce que la plupart d'entre eux n'ont pas résolu leurs problèmes, d'autre part parce que, dans ce cas également, les activités ont été interrompues ou ralenties après la clôture du projet ;
- un impact moins direct et surtout de nature économique à moyen-long terme, à savoir la mobilisation des ressources de la part du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et du Développement Social pour la standardisation de la méthode de prise en charge et d'insertion socio-économique des *care leavers* appliquée par Ai.Bi. ;
- une absence d'impact concernant l'activité de formation, étant donné que seules 10 parmi les 46 personnes formées sont restées dans leurs organisations ou, plus généralement, dans le milieu associatif marocain ; si les activités de formation avaient pour but de renforcer les organisations de la société civile, alors l'activité a échoué dans son intention ;
- un impact incertain de la stratégie fédératrice mise en place à travers la création de la Plateforme, pas tant pour la stratégie en elle-même, que pour le fait que cette opération a été soutenue - et même financée - par d'autres donateurs, notamment par l'Union européenne et qu'en fin de compte, elle aurait été possible même sans aucune intervention de la Coopération italienne ;
- un bon impact médiatique probablement facilité par un moment particulièrement favorable dû à une opinion publique plus attentive et sensible à certains thèmes liés aux droits des femmes, aux droits des enfants et à ceux des enfants handicapés ; néanmoins cet impact, mis à part le chevauchement entre les projets et les donateurs, a concerné presque exclusivement les droits de l'enfance et, en partie, ceux des enfants handicapés, mais pas du tout les droits des femmes.

5.7 Visibilité

Il est possible d'affirmer que l'initiative a généralement offert une **grande visibilité** d'une part à la campagne d'information et de sensibilisation réalisée, d'autre part au Collectif National qui, par ailleurs, n'« existe » plus. Leurs logos sont effectivement présents sur la plupart des supports produits (vidéos, banderoles, enrouleurs, sacs, t-shirts, etc.). On ne peut pas en dire autant concernant la visibilité de la Coopération italienne, bien que le logo ait été inséré dans la documentation officielle du projet et sur les supports utilisés lors des événements (banderoles, enrouleurs, chemises, etc.). En effet, dans les vidéos et les supports réalisés dans le cadre de la campagne, le logo de la Coopération italienne est **quasi inexistant**.

6. Conclusions, leçons apprises et bonnes pratiques

6.1 Conclusions

Malgré les bonnes intentions des promoteurs et l'initiative louable de se consacrer à des thèmes délicats tels que ceux visés par l'intervention, le projet « *Tous autour de l'enfance* » s'est caractérisé par certains aspects positifs, mais aussi par de nombreux aspects problématiques qui concernent tant sa conception que les modalités de mise en œuvre des actions.

Concernant les aspects positifs, le projet a indubitablement eu le mérite d'avoir contribué à la prise de conscience de la part de l'opinion publique, des décideurs politiques et des acteurs intervenants sur la question des grossesses hors mariage, du phénomène de l'abandon des enfants au Maroc, et d'avoir mis à disposition une scène nationale et internationale, d'une part à travers les activités de la

Plateforme, d'autre part, plus généralement, à travers une activité de sensibilisation sur le thème des droits de l'enfance.

Quant aux aspects problématiques, il convient avant tout de souligner que l'intervention n'a absolument pas présenté les caractéristiques d'un « projet pilote », car en réalité les différentes actions prévues étaient déjà en cours de réalisation dans le cadre d'autres interventions promues par les trois ONG concernées, avec des financements de l'Union européenne, de la Région Friuli-Venezia Giulia et de l'Agence de Développement Sociale (organe ministériel marocain) s'inscrivant dans le Programme de Soutien à la Parité Homme-Femme 2012-2016. En fait, il s'est agi d'une duplication d'actions déjà menées auparavant plutôt que d'actions pilotes.

En deuxième lieu, la formulation du projet a été viciée par une syntaxe institutionnelle qui prévoyait une répartition des tâches entre les trois ONG promotrices avec une logique d'intervention et une mission très différentes. Cette répartition a entraîné une sorte de spécialisation des trois ONG promotrices sur la base de leurs compétences, risquant de générer trois projets différents, un pour chacune des trois ONG responsables de la mise en œuvre des actions.

Ces différences ont également porté sur les approches quant au fonctionnement d'une même action, comme dans le cas des guichets d'assistance pour les mères célibataires : deux guichets préexistants à l'intervention, celui de Tanger et en partie celui de Casablanca, ont pu améliorer leurs services en faveur des mères grâce au soutien du projet, tandis que les deux autres guichets de Fez et de Meknes créés ex novo grâce aux fonds du projet, ont cessé de fonctionner après sa clôture.

Dans ce contexte, il convient de souligner l'efficacité de l'approche holistique adoptée par le guichet de Tanger dédié aux mères célibataires et géré par l'ONG marocaine 100% Mamans. En effet, l'adoption de cette approche a non seulement permis une plus grande efficacité pour créer un environnement favorable pour les mères célibataires, mais elle leur a surtout permis de sortir de la clandestinité par le biais d'activités de sensibilisation de l'opinion publique, notamment à travers des formes de dénonciation de la stigmatisation et de la marginalisation sociales dont elles sont victimes.

Du point de vue des performances analysées à travers les critères d'évaluation adoptés, le projet affiche :

- une pertinence théoriquement élevée par rapport au contexte, néanmoins fortement mitigée par certains aspects qui compromettent ses chances de succès, notamment en raison de la prédominance d'un paradigme théorique et de modalités opérationnelles liées aux droits de l'enfance, reléguant par ailleurs au deuxième plan la question des droits des femmes et négligeant ainsi le processus de stigmatisation et de marginalisation sociales que ces dernières subissent ;
- une faible cohérence, aussi bien interne qu'externe, due essentiellement au chevauchement avec des « projets jumeaux » financés par d'autres agences de coopération en faveur des mêmes organisations et pendant la même période, qui ont vu l'adoption d'approches diverses, parfois contradictoires entre elles, à l'intérieur des différents volets de l'intervention ;
- une efficacité à plusieurs vitesses en fonction des actions et des acteurs qui les ont mis en œuvre, parfois difficile à apprécier du fait du chevauchement avec d'autres projets, mais généralement très bonne pour certains guichets destinés à l'assistance des mères célibataires et pour les activités en faveur des enfants handicapés, et faible, voire très faibles pour d'autres guichets ; également très faible est l'efficacité des formations dispensées en faveur des ONG/OSC avec la perte du capital humain formé ; les autres actions s'avèrent difficiles à évaluer (ou, quand elles peuvent l'être, l'avis est généralement négatif, voire très négatif), à cause du chevauchement entre projets mentionnés ci-dessus (c'est le cas de la Plateforme) ;
- une efficacité du projet théoriquement bonne, mais avec un avis fortement mitigé, entre autre, par les chevauchements entre différents projets similaires, financés par différents donateurs ;

- un impact difficile à évaluer en l'absence de lignes de base même pour les activités préexistantes au projet, comme dans le cas des guichets de Tanger et de Casablanca, qui semblent quoi qu'il en soit avoir tiré profit du soutien du projet pour renforcer leurs services ; pour les deux autres guichets de Fez et Meknes, l'impact s'avère très faible (ces deux guichets affichent un total d'à peine 45 mères assistées en deux ans) ; dans le cas d'autres activités particulièrement intéressantes comme les Chartes des Services, l'impact est en réalité tout aussi faible, à cause des problèmes de diffusion de ces chartes ; pour de nombreuses activités, comme celles liées à la Plateforme, l'impact n'apparaît pas particulièrement important compte tenu du fait qu'elles auraient été réalisées même sans le soutien de la Coopération italienne, notamment grâce au financement de la part d'autres agences de coopération, tout particulièrement l'Union européenne ; concernant, enfin, la formation visant le renforcement du mouvement associatif marocain, l'impact peut être considéré comme quasi nul ;
- une durabilité généralement assez basse, due tant à l'absence d'un *exit strategy* que, surtout, aux attentes déçues des bénéficiaires, qui ont entraîné des réactions de frustration devant la brusque interruption des services (à l'exception de ceux préexistants au projet comme dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires à Tanger et Casablanca) ;
- une visibilité largement problématique en raison de la confusion générée, auprès des bénéficiaires, mais aussi de certains opérateurs des services du projet, par la présence de différents financements pour des activités similaires - pour ne pas dire identiques - pendant le même laps de temps et en faveur des mêmes ONG impliquées dans le projet « *Tous autour de l'enfance* ».

6.2 Les leçons apprises et les bonnes pratiques

Sur la base de l'exercice d'évaluation, il est possible de faire ressortir les suivantes leçons apprises :

- La coexistence d'approches extrêmement différentes, comme dans le cas de l'intervention « *Tous autour de l'enfance* », n'est pas toujours enrichissantes pour un projet et peut engendrer une séparation trop nette entre les différents volets ou même entre les différents acteurs qui opèrent sur un même volet avec des démarches parfois contradictoires, comme dans le cas des guichets dédiés aux mères célibataires
- La question des droits de l'enfance, notamment des enfants nés hors mariage, est indissociablement liée au thème de l'égalité des genres : pour combattre le phénomène des enfants abandonnés, si on veut avoir une incidence réelle et profonde sur le tissu social et culturel, il faut lutter contre la stigmatisation subie par les femmes en adoptant une approche holistique en mesure d'impliquer les acteurs concernés, comme les pères, le personnel de santé de l'hôpital, la police, le tribunal, etc.
- La question de l'abandon des enfants ne se résout pas en évitant seulement que l'enfant soit abandonné au moment de l'accouchement (ou immédiatement après), il faut créer un environnement favorable autour de la mère, qui doit être assistée au moins pendant les premières phases de croissance de son enfant à travers un *follow-up* continu, qui prévoit d'une part des formes d'assistance psychologique, juridique et matérielle dans les moments de besoin, d'autre part l'insertion dans des processus d'intégration sociale en éliminant, tant que faire se peut, les raisons qui ont contribué à la marginalisation et à l'exclusion sociales.

6.3 Les bonnes pratiques

D'après les résultats de l'étude d'évaluation, il a été possible d'identifier quelques bonnes pratiques qui se révéleront utiles lors de la formulation et de la mise en œuvre d'interventions dans le même domaine que celui du projet « *Tous autour de l'enfance* ». Cependant, il convient de préciser que les bonnes pratiques dégagées se rapportent plus aux attitudes et aux approches des différentes organisations qu'à l'intervention dans son ensemble, notamment :

- L'approche adoptée par le guichet de Tanger géré par l'ONG marocaine 100% Mamans, qui était en réalité déjà active plusieurs années avant le démarrage du projet, a montré qu'en affrontant les difficultés des mères célibataires de manière globale, sans se contenter de la simple assistance pendant l'accouchement et la période immédiatement après, et en apportant donc un soutien à long terme, on peut obtenir des changements durables dans le tissu social plus profond. Ce n'est, en effet, qu'à travers ces changements que l'on peut espérer lutter contre le processus de stigmatisation sociale qui touche les mères célibataires et le phénomène de l'abandon des enfants. À cet égard, il convient de souligner que le mode opérationnel du guichet géré par l'organisation 100% Mamans a montré un grand potentiel d'impact et d'efficacité précisément parce qu'il implique les pères, le personnel de santé (médical et infirmier) des hôpitaux, les forces de police, les tribunaux, la famille, etc., autrement dit, tous les acteurs clés de la lutte contre le problème de l'enfance abandonnée, en agissant sur les causes plutôt que sur les effets. Il est également important de souligner que les mères célibataires assistées restent en contact avec le guichet et l'organisation qui le gère précisément parce qu'elles sont considérées comme des actrices et pas comme de simples bénéficiaires d'une assistance, au point d'animer des émissions radio sur les thèmes qui les concernent, sortant donc de leur clandestinité et de leur maternité vécue de manière privée et solitaire, pour faire le choix de la représentation publique d'un phénomène qui concerne l'ensemble de la société et pas seulement une poignée d'individus.
- La pratique du bénévolat autour de l'expérience du guichet SAFIR mérite sans doute une réflexion particulière car elle peut être considérée comme une formule efficace, d'une part en tant que contribution au processus de socialisation et d'intégration sociale des enfants handicapés, d'autre part du point de vue de l'implication du quartier à travers la mobilisation des jeunes bénévoles. Une telle pratique peut représenter un outil utile, en tant bien sûr que complément d'autres outils de type médical et réhabilitatif, mais aussi en tant que prise de responsabilité sociale vis-à-vis des familles des enfants handicapés qui auraient autrement été obligées de supporter seules tout le poids de leur condition difficile et de celle de leurs enfants. En effet, le processus de socialisation des enfants handicapés ne peut pas reposer uniquement sur les familles, qui se trouvent bien souvent dans des situations économiques précaires, ni, dans le meilleur des cas, sur les établissements scolaires.
- La dynamique liée à la Plateforme, au-delà des problèmes encore irrésolus et des contradictions qui sont apparues suite à l'adoption de paradigmes monothématiques, est un processus qui doit être salué car il favorise des synergies entre les différentes organisations, parfois de petites dimensions et opérant uniquement à un niveau géographiquement très local et qui ne bénéficieraient autrement d'aucune visibilité, sans les moyens et les ressources que seules les grandes organisations - émanant souvent directement d'ONG européennes - peuvent se permettre. En effet, les possibilités d'influer sur la réalité sociale à travers des actions de *lobbying* et des campagnes de sensibilisation publique, que seul un contexte fédérateur peut réaliser efficacement, sont des éléments indispensables pour un changement des aspects les plus profonds de la société, tels que ceux nécessaires pour gérer et orienter la question de l'enfance abandonnée et de l'*empowerment* féminin.

7. Recommandations

7.1 Recommandations à caractère général

1. **Créer une coordination entre donateurs** afin d'éviter d'inutiles chevauchements de financements, pour de mêmes actions menées par de mêmes organisations et pendant un même laps de temps. Promouvoir au sein des donateurs la création d'un groupe thématique (comme cela est fait pour d'autres secteurs et domaines) dans le but de formuler une stratégie

commune, en concertation avec les autorités gouvernementales, en relation au phénomène de l'enfance abandonnée

2. **Prévoir une durée adéquate** des projets dans le but d'assurer une meilleure efficacité et surtout pérenne. En particulier, les projets, comme celui qui a été évalué, portant sur des processus sociaux complexes et qui s'intéressent à la dimension la plus profonde de la société et de la culture, ne peuvent pas produire d'effets appréciables s'ils ont une durée limitée à 2 ans
3. **Eviter les interventions destinées simultanément à plusieurs catégories vulnérables**, chacune caractérisée par des problématiques différentes qui ne peuvent pas être affrontées selon une seule et même approche et avec des solutions prédéfinies à l'avance : les mères célibataires, les enfants abandonnés, les mineurs désinstitutionnalisés et les enfants handicapés
4. **Limiter le nombre d'acteurs qui mettent en œuvre les actions correspondantes**, afin de favoriser l'adoption d'approches et de modalités d'intervention cohérentes et partagées
5. **Prévoir un *exit strategy*** afin d'éviter de susciter des sentiments d'abandon et des réactions de frustration de la part des catégories les plus faibles de bénéficiaires ; en particulier, l'absence d'une stratégie adéquate de désengagement peut amener de véritables processus de régression des améliorations obtenues, comme dans le cas d'enfants / jeunes handicapés
6. **Prévoir des actions de suivi extérieur et d'évaluation intermédiaire** pour permettre de corriger le tir le cas échéant, afin de faire face à l'émergence de difficultés objectives liées au contexte ou de favoriser une vision partagée des problèmes et des solutions envisageables
7. **Définir des lignes de base pour permettre la mesure de l'impact**, autrement dit la situation de départ du contexte sur lequel le projet intervient, à travers l'utilisation de données statistiques et d'indicateurs effectivement mesurables
8. **Améliorer la communication**, surtout en ce qui concerne la visibilité de la coopération au développement italienne
9. **Prévoir la tenue efficiente d'archives** pour recueillir et classer les données et les informations, non seulement du point de vue de l'enregistrement des activités et des résultats, mais aussi des caractéristiques sociales des bénéficiaires ; cet aspect revêt une importance toute particulière en termes d'identification de résultats inattendus et des dynamiques et processus générés par le projet
10. **Améliorer le système de *reporting*** : souvent les informations sont approximatives et les données consignées ne sont pas claires et difficiles à interpréter

7.2 Recommandations spécifiques

11. **Concernant le handicap infantile, les interventions devraient prévoir une pleine implication des familles, à travers une approche holistique et pluridisciplinaire** qui prévoit également des systèmes de protection sociale articulés et en mesure d'accompagner la famille pour ne pas la laisser gérer seule les difficultés et les problèmes liés à la condition de leur enfant
12. **Concernant le phénomène des enfants abandonnés, il ne faut pas agir uniquement sur les effets, mais également sur les causes**, liées à la stigmatisation sociale et au processus de marginalisation et d'exclusion sociales que subissent les mères et, plus généralement, au thème de l'égalité des genres et de l'*empowerment* féminin
13. **Dans le cas tel que celui des guichets pour les mères célibataires, prévoir un *follow-up* après l'intervention** en assurant un soutien tous azimuts (psychologique, financier, juridique, institutionnel, d'orientation professionnelles, etc.) indépendamment de la décision de la mère quant à son enfant à plus forte raison dans les cas où les mères décident de garder leur enfant